

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Objet : Empiètement sur chaussée 1 rue Bourchanin

Le Maire de la commune de ST SYMPHORIEN D'ANCELLES,

Vu la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par CG BAT, représentée par M. GUDET Christophe 91 impasse des sports 71570 SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES, pour des travaux de réfection soubassement mur en pierre 1 rue Bourchanin 71570 SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES.

Considérant qu'afin de permettre les travaux en toute sécurité, il est nécessaire de règlementer la circulation et le stationnement à proximité du chantier.

ARRÊTE

Article 1- A partir du 27 novembre 2024, pour une durée de 3 jours, pour des travaux de réfection soubassement mur en pierre un empiètement sur chaussée sera effectué au 1 rue Bourchanin 71570 SAINT SYMPHORIEN D'ANCELLES

Les dispositions du présent arrêté restent applicables jusqu'à exécution complète du chantier.

Article 2 - La signalisation réglementaire résultant de ces dispositions sera mise en œuvre de jour comme de nuit jusqu'à l'achèvement complet des travaux sous contrôle la DRI et sera conforme aux dispositions approuvées par les arrêtés interministériels des 5 et 6/11/1992.

Article 3- L'entreprise CG BAT effectuera le nettoyage, la réfection de la chaussée et des abords.

Article 4- L'entreprise CG BAT, les services de gendarmerie de La CHAPELLE DE GUINCHAY, les services de la DRI sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté, dont l'ampliation sera adressée à Monsieur le préfet de Saône et Loire.

Fait à ST SYMPHORIEN D'ANCELLES, le 21 novembre 2024.

Le Maire

The image shows a blue ink signature of the Mayor, 'Jean-Louis Paul', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'LE DEPT. SYMPHORIEN D'ANCELLES' and the number '* 71570'.